

D.M. 3 POUR 2010  
Intervention de Daniel Dubois  
Président du groupe Centre et Non-inscrits  
25 octobre 2010

## *Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Président,  
Mes Chers Collègues,

Après le débat d'orientation budgétaire, j'en viens à la troisième décision modification budgétaire de l'année.

Théoriquement, ce sont les ultimes ajustements qui n'appellent pas d'observations particulières.

Vous profitez de l'occasion pour nous présenter quelques rapports qui pourraient être lourds de conséquences si l'on n'y prend pas garde.

### **Tout d'abord, la charte sur les déchèteries**

Comme tous mes collègues, j'ai lu avec attention ce projet de charte que vous voulez imposer, je dis bien imposer, aux communautés de communes et à la communauté d'agglomération d'Amiens.

Comme beaucoup de mes collègues, j'ai le sentiment que pour bénéficier d'une subvention au taux de 25%, ces communautés devront se plier au diktat de contraintes de plus en plus imposantes.

Et vous écrivez vous-même, monsieur le président, que nos aides seront conditionnées à ces nouvelles contraintes, dont certaines sont exorbitantes.

### **Prenons un exemple.**

L'article 3.4 sur l'accueil en déchèterie prévoit que les particuliers devront déclarer la quantité de déchets qu'ils viennent déposer par nature, en volume ou en poids.

Ceux qui ont écrit cet article sont-ils déjà allés dans une déchèterie déposer des branchages, de vieux objets en métal et quelques cartons ?

Combien de déchèteries de la Somme ont une bascule ? Croient-ils vraiment que les particuliers vont peser leurs déchets ou calculer le volume de ces déchets ? Sont-ils dans la réalité ?

A moins que cette déclaration n'ait d'autre objet que de préparer les esprits à faire payer directement l'accès aux déchèteries. Ce serait grave, inapplicable et contre-productif.

Trop, c'est trop !

Monsieur le président, retirez ce rapport technocratique qui ne peut pas être partagé par nos collègues qui, sur tous les bancs, gèrent une déchèterie !

Je vous demande officiellement une réunion de travail avec tous nos collègues et tous les gestionnaires de déchèterie.

## **Ensuite, l'agenda 21 départemental**

Je voudrais tout d'abord rappeler mes propos lors de notre réunion de mars 2010 :

- Nous sommes d'accord sur l'importance à accorder au développement durable,
- Nous sommes d'accord pour qu'il y ait un agenda 21 départemental
- Nous sommes réservé sur la lisibilité d'une telle liste de 80 actions. Le conseil de développement durable n'a pas dit autre chose le 8 octobre dernier. Je constate que vous n'avez pas tenu compte, ni de notre avis, ni de celui de ce conseil consultatif.

L'enquête que vous avez commandée à l'IFOP ne dit pas autre chose. Sur 3.000 réponses, ce qui est peu significatif, les actions en faveur du développement durable sont mal identifiées quand elles ne se confondent pas avec des problématiques environnementales. Quant à l'agenda 21 départemental, ce n'est absolument pas une priorité pour ceux qui ont répondu.

Reste que votre liste d'actions continue à nous poser question. Parce que nous sommes dans une réunion budgétaire, je suis très surpris qu'à aucun moment, la question du coût, en plus ou en moins, ne soit évoqué.

C'est comme si le lancement de notre Agenda 21 n'avait pas de prix. Alors que vous dénoncez le manque de moyens à votre disposition pour faire, défaire et refaire, dans ce domaine, pas une seule approche financière ! J'ai donc de nouveau le sentiment que vous êtes dans l'effet d'annonce.

Ce qui devait être un grand projet se limite désormais à une simple action de communication !

## **A propos des Archives Départementales**

C'est un dossier complexe, c'est un dossier coûteux mais c'est un dossier nécessaire. Pour avoir eu à connaître cette demande d'extension des locaux d'archives, je sais combien votre tâche sera rude pour trouver des financements permettant de faire un investissement de 20 millions d'euros.

J'aimerais simplement vous poser une question, monsieur le président : comment s'intègrent ces 20 millions d'euros dans le plan de financement pluriannuel de nos investissements ?

Plus précisément, comment s'intègre t'il entre une capacité d'investissement qui se réduit et vos annonces d'une déviation de 62 millions à Péronne, d'une déviation de 42 millions à Corbie et de je ne sais pas combien de millions d'euros le long de la Somme ?

## **Enfin, quelques propositions et quelques demandes**

Nous avons déposé un amendement pour améliorer, autant que faire se peut, le 4<sup>ème</sup> et dernier volet du règlement départemental d'aides sociales. Ce sont souvent des améliorations techniques mais qui nous semblent nécessaires.

Au sujet de l'une d'entre elles, **l'aide aux cantines**, je vous signale que je n'ai toujours pas eu de réponse à ma demande malgré l'engagement que vous avez pris le 27 septembre dernier. Je ne comprends toujours pas pourquoi le bilan des aides accordées du 1<sup>er</sup>

septembre 2009 au 30 juin 2010, par circonscription médico-sociale ou par canton, ne peut pas être simplement communiqué à tous les conseillers généraux.

Une autre demande que je souhaite vous adresser monsieur le président.

Il y a plusieurs mois maintenant, je vous ai remis les pétitions des maires demandant une réunion d'information sur la modification des **cotisations SDIS**. A ce jour, je n'ai toujours pas eu de réponse, ni moi, ni les maires.

Enfin, nous avons déposé un amendement sur l'opération **Grand Site Baie de Somme**. C'est bien de prévoir un comité de pilotage. C'est mieux de prévoir que des conseillers généraux pourront y siéger. Et c'est encore mieux de garantir une représentativité démocratique de ces conseillers généraux. Je n'imagine pas, bien sûr, que cela pose le plus petit problème... !

Voilà ce que je voulais dire sur les rapports de cette DM 3.

Je vous remercie.